

Journal municipal de

Rougemont

AVRIL 2024
volume 28
numéro 4

Informations
CAMP DE JOUR ÉTÉ 2024 p.8



Editorial du **maire** LA VITESSE, UN PROBLÈME À RÉSOUDRE...

Au cours du dernier mois, plusieurs accidents majeurs dus à la vitesse excessive sont survenus sur différentes routes touristiques à Rougemont.

Deux pertes de contrôle se sont produites à 12 heures d'intervalle sur la Petite-Caroline et un autre accident majeur s'est produit dans une courbe dangereuse sur le rang de la Montagne, la veille de Pâques.

Des mesures immédiates ont été prises auprès afin d'aider à corriger la principale cause de ces accidents soit la vitesse excessive sur ces routes.

Des contacts politiques ont été faits pour que des actions concrètes soient prises par le Ministère des Transports et la Sûreté du Québec pour mieux contrôler la vitesse sur ces deux routes de villégiature. Sur le rang de la Montagne, les pressions initiées depuis 2 ans s'intensifient pour faire diminuer la limite de vitesse de 80 km/h à 50 km/h. J'ai exprimé mon impatience à avoir des actions concrètes avec des résultats à court terme. Il semble que le Ministère du Transport soit disposé à agir. C'est à suivre...

Pour la Petite-Caroline, le défi est de faire respecter la limite actuelle de 50 km/h. À cet effet, j'ai fait plusieurs représentations insistantes auprès de la Sûreté du Québec pour exercer des contrôle-radars plus fréquents et la municipalité y a déplacé ses deux moniteurs de vitesse mobiles, dans les jours suivant les deux accidents.

J'espère que ces mesures permettront une amélioration de la sécurité à la veille de la saison estivale qui accueille de nombreux cyclistes et piétons pour admirer le splendide décor offert par ces deux routes de villégiature de Rougemont.

Je continuerai à suivre la situation de près et je vous invite à continuer à me faire parvenir des informations pertinentes si d'autres accidents devaient se produire malgré les mesures en place.

Guy Adam, maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 6 mai 2024 à 20h

à la Mairie, 61 chemin Marieville



Info-municipale

INFOS DEMANDE DE PERMIS

Que ce soit pour un permis de rénovation ou de construction, vous devez vous adresser au responsable de l'urbanisme, monsieur Stéphane Bibeault, au 450-469-3790 poste 233 ou à l'adresse suivante: urbanisme@rougemont.ca. Afin de faciliter le traitement de votre demande vous devez tout d'abord remplir un **formulaire de demande de permis**, disponible sur notre site internet, sous l'onglet *Formulaires*. Notez que la saison estivale amène une forte demande. **Prévoyez un délai de trois semaines pour l'obtention d'un permis.***

* Selon le type de demande, ce délai peut atteindre sept semaines.



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
responsable des communications

Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Hôtel de ville

61. chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi

Édifices municipaux



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270 La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,
63 chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999



Assemblée générale Les enfants de l'Opéra

L'assemblée générale annuelle, qui aura lieu **lundi, le 13 mai 2024, 19h30** à la salle des Chevaliers de Colomb, 1190 rue Notre-Dame à Saint-Césaire. Le Rapport d'activités, celui des États financiers ainsi que les projets pour l'année 2024-25 seront les sujets principaux.

À surveiller en mai:

DON D'ARBRES et ÉCHANGE DE VIVACES Samedi 18 MAI 2024 de 9h à 12h *

* Endroit à confirmer

- Distribution de jeunes pousses d'arbres

- Échange de vivaces

Les citoyens sont invités à apporter leurs vivaces afin de faire des échanges ou des dons de vivaces avec les personnes présentes!

Plus de détails vous seront acheminés en mai!



Théâtre de la
Dame de Cœur

**Jeudi
23 mai**

au coucher du soleil, vers 19h30, le *Théâtre de la Dame de Cœur*, offrira un spectacle extérieur gratuit sur le territoire de Rougemont. Restez à l'affût pour connaître tous les détails de cette belle soirée!



Info-Collectes

26 avril et 17 mai 2024

Collecte de résidus verts



Semaine du 13 mai 2024

Collecte de branches

INSCRIPTION OBLIGATOIRE détails p.12

Info-Collectes: 450-693-2326 infocollectes@mrcrouville.qc.ca



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Veuillez noter que le **LUNDI 15 AVRIL** est la dernière journée pour démonter votre abri d'auto temporaire.



**BÉNÉVOLER,
C'EST BRILLANT !**

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
14-20 avril 2024

50^e
ÉDITION

Partenaires par
Hydro-Québec

fca/q
Alliance des
Centres d'action de bien-être

Je bénévolais

Pour la 50e édition de la semaine de l'action bénévole

BÉNÉVOLER C'EST BRILLANT !

Pour l'occasion nous vous offrons un déjeuner-causerie sur le bénévolat à la salle communautaire, 11, chemin Marieville à Rougemont, jeudi, 18 avril à compter de 9h.

Veuillez réserver votre place avant le 15 avril au 450 460-2825, poste 3 ou par courriel: communication@cabsm.org

CA
la Seigneurie
de Monnoir



RENCONTRE D'INFORMATION sur la maternelle

**Mercredi
17 avril 2024
à 19 h**

Mélanie Moisan



Agente de développement
pour la 1^{re} transition scolaire

Estelle Pelletier-Chretien



Psychopédagogue au primaire

Joignez-vous à nous pour une soirée enrichissante !

Au menu :

- Prêts pas prêts, ça y est! 😊
- Informations théoriques et pratiques sur la rentrée scolaire
- Explorer les émotions liées à cette grande étape
- Les besoins de tous dans cette première transition vers l'école
- Suggestions concrètes pour accompagner votre enfant et vous
- Ce qui vous attend après l'inscription
- Période de questions

Cette rencontre s'adresse
aux parents d'enfants
inscrits à la maternelle
4 et 5 ans.

Bienvenue aux
membres du personnel
scolaire du CSSDHR ainsi
qu'aux partenaires du
milieu de la petite
enfance.



en direct à partir de 19 h sur Teams

Lien pour assister à la réunion :
bit.ly/Maternelle_17avril2024



Centre
de services parents
des Hauts-Rivières
Québec

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Madame Isabelle Robert, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h25. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est absent: Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 15 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 8 avril 2024 au montant de 135 803.61\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 avril 2024 pour un montant total de 189 360.07 \$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 25 février au 30 mars 2024 au montant de 101 690.89\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du rapport trimestriel – 1er trimestre

La directrice générale dépose le rapport trimestriel pour les trois premiers mois de l'année en cours. Une copie a été rendue disponible aux personnes présentes et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interen-tités

Les membres du conseil ainsi que la directrice générale déposent leur « Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interen-tités ».

PÉRIODE DE QUESTIONS**École secondaire P-G. Ostiguy – Vernissage et exposition photos – Demande de commandites**

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire P-G-Ostiguy via le programme Langue et Multimédia adresse au conseil municipal, une demande de commandites pour la préparation du vernissage « Mon Patrimoine Local »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est important de soutenir les élèves dans leur initiative;

CONSIDÉRANT QUE le vernissage aura lieu le 29 mai 2024 au Vignoble les Petits Cailloux à St-Paul d'Abbotsford;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'offrir une commandite au montant de 80\$ pour le vernissage « Mon patrimoine local ».

Club de gymnastique Gym-As – Demande de commandite

Ce point est reporté à une séance ultérieure pour obtenir plus d'informations.

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie – Invitation au Mondial de poches

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) adresse au conseil municipal une invitation à participer au Mondial de poches qui se tiendra le 4 mai prochain conjointement avec l'entreprise Aréo-Feu Ltée;

CONSIDÉRANT QUE les profits réalisés lors de l'événement seront 100% remis à l'APAM;

CONSIDÉRANT QU'il est également possible de faire un don directement à l'association;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de faire un don de 100\$ à l'APAM dans le cadre de l'événement.

Appui à la Municipalité de Yamaska – Commentaires d'amélioration pour le programme RECIM

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

Appui à la Municipalité d'Upton - Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que la Municipalité de Rougemont appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Il est de plus résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes: au ministère des Affaires municipales (MAMH), au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), au député de Circonscription de Saint-Hyacinthe, Mr Simon-Pierre Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), à la Fédération des Municipalités du Québec (FQM).

Adoption du règlement no. 2024-363 amendant le Plan d'urbanisme no.

2018-249 afin d'ajouter certaines dispositions et l'annexe C concernant les îlots de chaleur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut national de santé publique a publié des données recueillies entre 2020 et 2022 montrant de manière détaillée les niveaux de chaleur des milieux urbains du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 5 février 2024 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige désormais que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 11 mars 2024 et qu'aucune demande n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement no. 2024-363 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin d'ajouter certaines dispositions et l'annexe C concernant les îlots de chaleur, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Participation au comité technique visant pérennité des infrastructures en eau potable ainsi que la modernisation de la gouvernance de la SECT'EAU

CONSIDÉRANT QUE la SECT'EAU est une société créée par la Loi constituant la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu sanctionnée le 22 juin 1979 et modifiée le 1er janvier 1985;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des études de capacité ainsi que l'évaluation des besoins en eau potable produite par la firme GBI en 2022 et 2023 font état d'une infrastructure vieillissante nécessitant des investissements de l'ordre de 45 millions de dollars dans les prochaines années en modernisation, en augmentation de capacité et de réserve;

CONSIDÉRANT QUE l'état de vétusté de certaines infrastructures en eau potable exige la mise en place immédiate d'un plan quinquennal d'investissement permettant de moderniser les équipements en matière d'eau potable et d'en assurer la pérennité à long terme en ce, en maximisant le potentiel des subventions offertes dans le cadre du programme en infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chambly analyse à l'heure actuelle les différents scénarios de gestion de l'usine de filtration, incluant la création d'une nouvelle division en gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carignan sollicite la SECTEAU et les villes partenaires afin d'intégrer la nouvelle structure de gouvernance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la gouvernance de la SECTEAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu :

- QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont est favorable à la création d'un comité technique visant la pérennité des infrastructures en eau potable ainsi que la modernisation de la gouvernance de la SECT'EAU et qu'elle désire y participer à titre d'observateur ;
- QUE les villes de Chambly, Richelieu, Marieville et Carignan s'engagent à participer activement au comité afin de permettre le déploiement d'une nouvelle structure dans les prochains mois;
- QUE la Municipalité mandate la directrice générale ou son remplaçant ainsi

que le représentant au service des travaux publics à titre de membre du nouveau comité;

• QUE le nouveau comité pourra se faire accompagner par des professionnels externes pour le volet technique et juridique.

• QUE les règles de fonctionnement et de régie interne du comité soient établies par écrit lors de la première rencontre dudit comité, incluant un calendrier des rencontres, le partage des coûts en fonction de la population et de la richesse foncière uniformisée des villes participantes, des frais d'accompagnement et toute autre information relative au bon déroulement des rencontres du comité.

• Qu'une dépense de 4 000\$ maximum soit autorisé.

Autorisation de servitude de passage sur un terrain municipal – Verger Trois Pommes

CONSIDÉRANT QUE le Verger Trois Pommes demande à la municipalité de Rougemont une servitude relativement à une conduite traversant le terrain municipal situé à l'intersection du chemin de Marieville et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la servitude permettra à l'entreprise de se brancher à l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la servitude est établie gratuitement, le requérant assumant toute responsabilité et coûts quant à l'établissement de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser la signature d'une servitude et d'autoriser le maire, Guy Adam et la directrice générale, Kathia Joseph, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rougemont, les documents officiels relatifs à l'octroi de la présente servitude.

Adjudication de contrat – Bouclage du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale, la municipalité doit procéder au bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Normandie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix auprès de trois entrepreneurs habilités pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Excavation St-Pierre & Tremblay pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue de la Normandie, au montant de

71 219.30\$ avant taxes, payable à même le surplus accumulé à l'eau potable.

Renouvellement du comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-350 sur la démolition d'immeubles en avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit la nomination d'un comité de démolition dont la durée du mandat était d'une année et qu'il y a lieu de nommer ce comité à nouveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de renouveler le mandat des membres suivants sur le comité de démolition pour une année supplémentaire :

- M. Sylvain Dansereau, président
- Mme Isabelle Robert, présidente substitut;
- M. Éric Fortin, membre;
- Mme Marie-Danielle Trudel, membre substitut.

Acceptation de l'entente avec la ville de Marieville relativement au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard

CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville loue via son mandataire Sopiar gestion sportive Marieville des heures de glace à l'Aréna Julien-Beauregard pour les activités des organismes Association Hockey mineur Rouville et CPA St-Césaire ainsi que du patinage libre dans lesquelles des joueurs et patineurs résidents de la municipalité de Rougemont font parties;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville veut assurer une contribution équitable au maintien et à l'entretien de l'Aréna et équilibrer la répartition des coûts d'opération entre les citoyens de Marieville et ceux des municipalités adhérant à l'entente en privilégiant le principe de la ville et du participant payeur;



CONSIDÉRANT QU'une entente est nécessaire afin d'encadrer et simplifier les démarches visant la facturation et la perception des revenus liés à cette entente, en s'adressant directement à

la Municipalité plutôt qu'à chaque citoyen utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville a soumis aux municipalités qui utilisent l'aréna Julien-Beauregard une proposition d'entente pour la saison 2024-2025 et que la municipalité de Rougemont s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'Entente proposée par la Ville de Marieville pour la saison 2024-2025 et d'autoriser la signature de ladite entente par le maire, M. Guy Adam, et la directrice générale, Mme Kathia Joseph.

Autorisation d'une deuxième carte de crédit commerciale pour la municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont fait affaire avec les caisses populaires Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire obtenir une deuxième carte de crédit commerciale afin d'effectuer des achats liés au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu qu'une demande soit faite auprès du Centre Financier aux Entreprises de Desjardins pour l'émission d'une deuxième carte de crédit Visa ayant une limite de crédit de 2000\$ pour l'usage des travaux publics.

Acceptation des prix pour l'asphaltage 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit procéder à des travaux de réfection d'asphalte à différents endroits sur son territoire et qu'un budget de 60 000\$ a été prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à trois fournisseurs de lui fournir une liste de prix pour les travaux d'asphaltage à réaliser en 2024; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la liste de prix de Pavage P. Brodeur inc. au montant de 218.00\$ la tonne métrique tel que soumis et d'autoriser les travaux de réfection d'asphalte pour l'été 2024 jusqu'à concurrence du budget précédemment octroyé.

Acceptation de l'addenda à l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste concernant la protection des incendies

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale d'intervention en matière de sécurité incendie a été conclue entre la municipalité de Rougemont et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste le 13 mai 2019 en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (CM) et en vertu de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'action municipaux et régionaux du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie requièrent l'ajout d'une clause de déploiement multicaserne lors des ententes intermunicipales en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale de protection des incendies par l'ajout du présent addenda afin d'être conforme aux plans d'action municipaux et régionaux du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a proposé un addenda à l'entente précédemment signée et que la Municipalité de Rougemont s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la signature de l'addenda afin de se conformer aux plans d'action municipaux et régionaux du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie lors de déploiement en multicaserne et d'autoriser M. le maire, Guy Adam, et la directrice générale, Mme Kathia Joseph, à signer ladite entente.

Acceptation de l'offre de service de GESTIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjoindre les services d'un inspecteur durant la saison estivale, afin de, entre autres, mettre en application le règlement provincial concernant les piscines et la mise à jour des permis émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'offre de service de GESTIM pour les services d'un inspecteur à raison de deux (2) jours par semaine au taux de 69\$ de l'heure aux termes et conditions inscrites dans l'offre de service et ce, jusqu'au 30 août 2024.

Dérogation mineure – 251, la Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par 9404-2199 Québec inc., représentée par M. Charles Boudreau, à l'égard de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel avec quatre types de revêtement extérieur au lieu de trois, tel que prescrit par la réglementation; CONSIDÉRANT QUE la demande vient suite à une exigence d'un organisme externe au promoteur (garantie de construction résidentielle) afin de rendre le bâtiment conforme au code de construction du Québec; CONSIDÉRANT QUE la demande vise à remplacer le revêtement extérieur du mur latéral droit du bâtiment principal par un revêtement non-combustible en raison de sa proximité avec le mur latéral gauche du bâtiment voisin existant au 261, la Grande Caroline, lequel est recouvert d'un revêtement combustible; CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment a été approuvée à la demande de PIIA 2023-175, que le permis a été émis, que les matériaux ont été commandés et que les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT QU'à ce dossier, le revêtement extérieur autorisé pour les murs latéraux et arrière du bâtiment du était composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche, avec un revêtement de pierre en partie inférieure du mur de façade et d'un déclin de bois en partie supérieure du mur de façade; CONSIDÉRANT QUE le revêtement non-combustible de remplacement proposé par le requérant est composé d'un déclin d'aluminium de couleur blanche, dont l'apparence est identique au revêtement de vinyle qu'il remplacerait;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne un enjeu potentiel de sécurité incendie en visant à limiter les risques de propagation d'un feu d'un bâtiment à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la dérogation mineure tel que présenté, et ce, sans frais.

Modification de la résolution 23-10-4879 – PIIA – 251, la Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par 9404-2199 Québec inc., représentée par M. Charles Boudreau, à l'égard du remplacement du matériau autorisé sur le mur latéral droit du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée fait l'objet d'une demande de dérogation mineure concernant le nombre de revêtements extérieurs autorisé sur un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande vient suite à une exigence d'un organisme externe au promoteur (garantie de construction résidentielle) afin de rendre le bâtiment conforme au code de construction du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne concerne que le bâtiment situé au 251, la Grande Caroline et non les autres bâtiments autorisés ou projetés sur le projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à remplacer le revêtement extérieur du mur latéral droit du bâtiment principal par un revêtement non-combustible en raison de sa proximité avec le mur latéral gauche du bâtiment voisin existant au 261, la Grande Caroline, lequel est recouvert d'un revêtement combustible; CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment a été approuvée à la demande de PIIA 2023-175, que le permis a été émis, que les matériaux ont été commandés et que les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT QU'à ce dossier, le revêtement extérieur autorisé pour les murs latéraux et arrière du bâtiment du était composé d'un déclin de vinyle



Procès-verbal

de couleur blanche, avec un revêtement de pierre en partie inférieure du mur de façade et d'un déclin de bois en partie supérieure du mur de façade;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement non-combustible de remplacement proposé par le requérant est composé d'un déclin d'aluminium de couleur blanche, dont l'apparence est identique au revêtement de vinyle qu'il remplacerait;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification d'un PIIA autorisé concerne un enjeu potentiel de sécurité incendie en visant à limiter les risques de propagation d'un feu d'un bâtiment à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la modification du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser la modification du PIIA afin d'autoriser le revêtement incombustible.

PIIA – 920, rue Principale – Remplacement de fenêtres

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par madame Sarah Paquette-Hallé à l'égard d'un projet de remplacement de 3 fenêtres sur le mur latéral gauche du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont requis suite à la découverte de dommages causés par une infiltration d'eau au niveau de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement des 3 fenêtres situées sur le mur latéral gauche du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres seraient remplacées par des fenêtres de mêmes dimensions, installées dans les mêmes ouvertures;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de remplacement seraient de type à guillotine, avec cadres de PVC de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres à guillotine, contrairement aux fenêtres existantes, permettraient une meilleure ventilation que les fenêtres existantes en plus de permettre leur utilisation comme issue en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les autres travaux non assujettis au règlement sur les PIIA ont déjà été autorisés sur un permis distinct;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022 342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

Acceptation de l'offre de service d'Elec-Tro pour l'interface du puits McArthur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un investissement important dans le cadre des travaux d'automatisation du réseau McArthur;

CONSIDÉRANT QUE les installations McArthur, bien que récentes, ne disposent pas d'une interface automatisée et que par conséquent, il est impossible d'avoir les données en temps réel pour le puits McArthur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à Elec-tro une soumission afin que les systèmes soient compatibles;

CONSIDÉRANT QUE l'interface est admissible dans le cadre des travaux de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la soumission d'Elec-tro au montant de 6160\$ pour l'ajout d'une interface compatible avec les installations McArthur.

Acceptation de l'offre de service de R.J. Lévesque inc. – Nettoyage du puits Vadnais II

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puits Vadnais II cet été;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait face à un manque d'effectifs en eau

potable, les travaux ont été confiés à une entreprise qui connaît bien ses installations, soit R.J. Lévesque inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués durant le long week-end

de la fête nationale des Patriotes, du 18 au 20 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la soumission de R.J. Lévesque inc., au montant de 31 500 \$ avant taxes, pour le nettoyage du puits Vadnais II aux dates mentionnées ainsi qu'aux termes et conditions établis dans les documents de demande de soumission.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Service incendie

PERMIS DE BRÛLAGE FEU À CIEL OUVERT

Nous vous rappelons qu'il est toujours nécessaire d'obtenir un permis de brûlage auprès de la Municipalité avant de faire un feu à ciel ouvert. Pour obtenir un permis de brûlage communiquez avec nous au

450-469-3790 #229

ou à info@rougemont.ca

Sachez que lorsqu'il est temps d'allumer un feu, nous vous conseillons de visiter le site internet de la SOPFEU au sopfeu.qc.ca



www.rougemont.ca

Loisirs

ARBITRES RECHERCHÉS

**NOUS SOMMES À LA RECHERCHE
D'ARBITRES POUR LA SAISON 2024!**

- TU DOIS AVOIR 14 ANS OU PLUS
- RÉNUMÉRATION À LA PARTIE
- FORMATION OFFERTE

**SI ÇA T'INTÉRESSE CONTACTE
BRUNO LAROSE, COORDONNATEUR
AU 450-469-3790 #224 OU
LOISIRS@ROUGEMONT.CA**

AVRIL 2024



CAMP DE JOUR ÉTÉ 2024

****NOUVEAUTÉ 2024**** Nous avons une nouvelle plateforme d'inscription en ligne qui vous permettra de compléter l'inscription de vos enfants dans le confort de votre salon!



Scannez le code QR ou accédez à la nouvelle plateforme sur notre site internet www.rougemont.ca, sous l'onglet **Activités- Camp de jour**

Vous allez pouvoir faire l'inscription en ligne à partir du 22 avril à midi

Inscription en personne au Centre des Loisirs:

Mardi 23 avril de 13 h à 19 h et jeudi 25 avril de 13 h à 19 h

**** Nous serons présents le 23 et le 25 avril pour vous aider avec la plateforme, mais vous devrez vous avoir créé un compte à l'avance. **** Nous allons pouvoir vous donner un coup de main si vous éprouvez des difficultés.

Modalités de paiement

Le camp de jour est payable en trois versements maximum:

Les montants se prélèveront directement si le paiement est fait en ligne sur la plateforme.

1er versement à l'inscription : 33% du montant total de la facture

2e versement le 23 mai 2024 : 33% du montant total de la facture

3e versement le 23 juin 2024 : Le solde restant de la facture

Si le dernier versement n'est pas effectué avant la date prévue, votre enfant ne sera pas admis au Camp de Jour.

Les 2e et 3e versements pourront être effectués par virement bancaire ou par débit

Paiement par virement bancaire

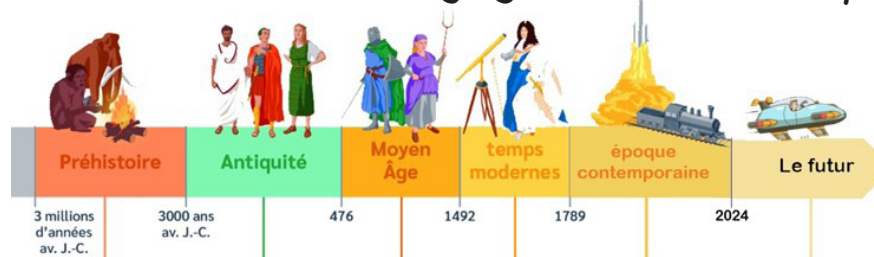
Pour le paiement vous pouvez faire un virement bancaire à l'adresse suivante : compte@rougemont.ca si c'est le cas, utilisez la réponse secrète *Rougemont*

Paiement par carte de débit

Pour le paiement par carte de débit, présentez-vous avec votre reçu au Centre des loisirs.

Thème de l'été

Voyage dans le temps!



NOUVEAUTÉ - INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES LOISIRS!

La municipalité utilise maintenant la plate-forme **Qidigo** pour les inscriptions aux activités loisirs. Il vous sera donc possible dorénavant de vous inscrire directement sur notre site internet pour les cours de la programmation loisirs, le soccer, le camp de jour ou pour toute autre activité nécessitant une inscription. Nous vous invitons à consulter notre site internet sous l'onglet **Loisirs - Activités**. Vous y trouverez l'onglet **Inscription en ligne** et d'autres liens qui vous permettront de vous créer un profil et d'ajouter des membres de votre familles.



Frais Camp de jour*

Résident

CDJ à la journée	30,00 \$
CDJ à la journée/sortie	40,00 \$
CDJ à la semaine	110,00 \$

Forfait été complet (8 semaines)

1 ^{er} enfant <i>rabais de 15%</i>	750,00 \$
2 ^e enfant	675,00 \$
3 ^e enfant	605,00 \$

* Encore une fois cette année, le service de garde est inclus dans les frais d'inscriptions

Non-résident

CDJ à la journée	-
CDJ à la journée/sortie	50,00 \$
CDJ à la semaine	155,00 \$

Forfait été complet (8 semaines)

1 ^{er} enfant <i>rabais de 15%</i>	1050,00 \$
2 ^e enfant	945,00 \$
3 ^e enfant	850,00 \$



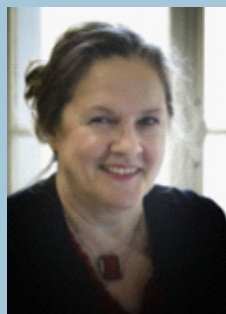
Conférence : Les Femmes d'affaires en Nouvelle-France.

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à assister à la conférence de Madame Rainville qui va relater les exploits de ces femmes à l'époque des débuts de la Nouvelle-France.

**Le 23 avril 2024 à 19h30 à la Salle touristique
11 chemin Marieville, Rougemont**

Coût : Gratuit pour les membres 5\$ pour les non-membres

Bienvenue à tous



Conférencière: La conférencière, Madame Mona-Andrée Rainville, est formée en journalisme et en droit. De plus, elle est auteure et passionnée d'histoire. Cette infatigable et méticuleuse recherchiste s'amuse à soulever la jupe de la Grande Histoire pour révéler l'extraordinaire petite histoire des gens ordinaires. Son approche ludique, imagée, lui permet d'aborder des sujets complexes et de les rendre accessibles à tous les publics, adultes comme enfants. Ses travaux récents portent sur les Filles du Roy. Elle a créé une page Facebook qu'elle anime

soit « Les 2000 Femmes de la Nouvelle-France » pour partager et mettre en commun des trouvailles de recherche sur ces pionnières.

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,
1291 rang Double, Rougemont Qc J0L 1M0 Tél: (450) 469-2409
lucettelevesque@sympatico.ca www.quatreliex.qc.ca

COURS – REGISTRE FONCIER du QUÉBEC Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite les personnes intéressées à s'inscrire à une formation sur le registre foncier du Québec. Cette formation a été développée pour les gens en recherche généalogique qui souhaitent identifier les lieux occupés par les ancêtres. L'atelier permettra d'apprendre à se servir de l'index des immeubles du reg-



istre foncier du Québec, à identifier la fiche immobilière et les plans cadastraux des divers lots. Vous apprendrez également comment retrouver les contrats notariés rattachés aux lots recherchés. Un résumé du cours vous sera remis lors de l'atelier.

Informations :

Où: Hôtel de Ville, 926 rue Principale, St-Paul d'Abbotsford

Quand: mercredi le 17 avril ou le 24 avril 2024

Période: De 13h15 à 16h15

L'atelier dure 3 heures et vous avez le choix

Coût : 30\$ quand vous arrivez au local

Animateur: Fernand Houde

**Apportez un ordinateur portable
ou une tablette (facultatif)**

Inscription:

Svp, réserver auprès de Mme Lucette Lévesque
(450) 469-2409 lucettelevesque@sympatico.ca



Ensemble vocal l'Air du Temps

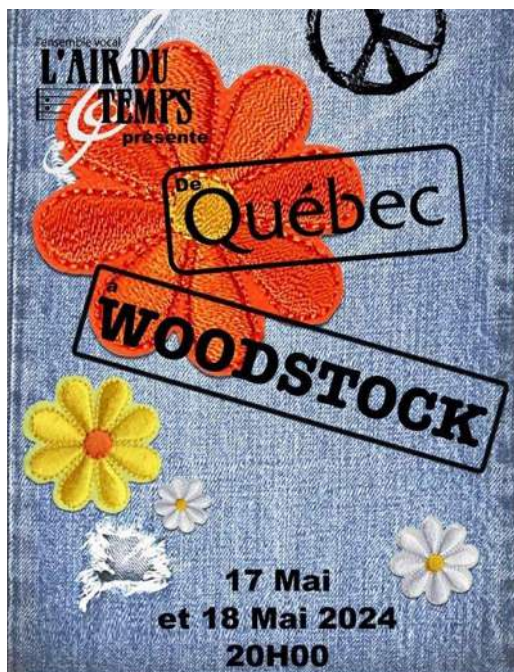
L'ensemble vocal L'AIR DU TEMPS

Spectacle de mai

Les années 60-70, de Québec à Woodstock, ça vous plaît! Le temps d'une soirée en chanson, faites-vous plaisir et venez partager avec nous les rêves de paix, d'amour et de liberté de toute une génération! L'Ensemble vocal l'Air du

Temps vous convie donc à son 54e spectacle annuel présenté les **17 et 18 mai 2024 à 20h00, au Théâtre des Deux Rives de Saint-Jean-sur-Richelieu.**

Direction musicale : Stéphane Leroux
Accompagnement au piano : Michel Savoie
Coût des billets :
adulte: 25 \$
5 à 12 ans: 10 \$
Les billets sont disponibles sur le site de **VOSBILLETS.CA**, à la FADOQ de Marieville du lundi au jeudi de 12 h 30 à 16 h, ainsi qu'auprès des choristes. Pour information / réservation: Thérèse Desautels au 450-469-4590 ou Marielle Guertin au 450-467-5052.



Adulte: \$25
- de 12 ans: \$10
- de 5 ans: gratuit

VOSBILLETS.CA
VOS ÉVÉNEMENTS

Théâtre Des Deux Rives

30 boul. du Séminaire nord, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 5J4

Clinique médicale du collège

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS avec un médecin en urgence?

1- Vous avez un médecin de famille ou pas:

Par internet 7h00 AM, allez sur le site: **Clinique Médicale du Collège (GMF)** Cliquez dans la case bleue "Au sans rendez-vous" et répondre aux questions.

2- Vous n'avez pas obtenu de RDV avec un médecin de famille en urgence ou pas:

Par téléphone, **450-469-0505 à compter de 8h00 AM** du lundi au vendredi, vous pouvez contacter la Clinique Médicale du Collège de St-Césaire pour parler à une secrétaire médicale dans le but de rencontrer un médecin s'il y a une plage disponible au Sans RDV.

3- Vous n'avez pas de médecin de famille et vous voulez prendre un RDV soit en urgence ou pas: Faites le 811 sur le téléphone ou internet offert 24 heures par jour, 365 jours par année.

Description

Le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) se décline en deux services pour aider tous les Québécois et Québécoises à trouver le service de santé qui répond le mieux à leur besoin :

- le GAP numérique, un service Web disponible pour tous.
- le GAP téléphonique (811, option 3), une ligne téléphonique réservée aux personnes sans médecin de famille.

Clinique médicale du Collège 450-469-0505

AVRIL 2024



Budget ^{2^{ème} édition!} participatif



Municipalité de Rougemont

La Municipalité reconduit son budget participatif pour une deuxième année! Elle permet ainsi à ses citoyens et citoyennes d'avoir un impact sur leur milieu de vie. Pour cette deuxième édition, le Conseil municipal a majoré le budget de 15 000\$ ce qui permet un montant de **45 000 \$** pour réaliser un ou plusieurs projets citoyens qui seront retenus par un vote populaire. Par cette initiative, le Conseil municipal invite l'implication citoyenne dans la communauté.

Type de projet	Bien que le budget participatif soit ouvert à l'ensemble des projets à vocation communautaire, un intérêt supplémentaire est accordé aux projets à saveur environnementale lors du processus d'évaluation des projets.
Qui peut participer?	Tous les résidents de Rougemont sont invités à soumettre leur projet. Les résidents d'âge mineur devront être parrainés par un adulte.
Comment soumettre mon idée?	Les citoyens et citoyennes peuvent déposer leurs idées de projets en remplissant le formulaire au www.rougemont.ca et en le faisant parvenir à dg@rougemont.ca ou avec un document papier déposé à la Mairie.
Date limite	La date limite pour soumettre un projet est le 3 mai 2024 à 16h.
Où trouver l'information?	Le formulaire et les détails concernant le processus se trouvent sur notre site internet au www.rougemont.ca . Vous pouvez aussi faire parvenir vos questions à info@rougemont.ca ou nous joindre au 450-469-3790.



**Soyez le changement!
Soumettez vos idées!**

ÉTAPES DU PROCESSUS

ÉTAPE 1

1 mars - Lancement du projet 2024-2025

ÉTAPE 2

3 mai - Réception des projets

ÉTAPE 3

4 au 31 mai - Analyse préliminaire des projets

ÉTAPE 4

3 juin - Présentation des projets à la séance du conseil

ÉTAPE 5

4 juin au 30 août - Analyse de faisabilité

ÉTAPE 6

9 septembre - Projets soumis au vote

ÉTAPE 7

13 au 27 septembre - Vote des citoyens(nes)

ÉTAPE 8

7 octobre - Annonce du projet gagnant par le Conseil municipal

2025 - RÉALISATION DU PROJET GAGNANT



La MRC de Rouville invite sa relève agricole à soumettre dès maintenant, et ce, jusqu'au 1^{er} mai 2024, un projet qui pourrait leur permettre de remporter une bourse de 15 000 \$, grâce au Fonds d'aide à la relève agricole.

Mise en candidature

Le Fonds d'aide à la relève agricole est géré sous la forme d'une bourse remise à une entrepreneure ou à un entrepreneur âgé(e) de 18 à 40 ans. Pour être admissible, celui-ci ou celle-ci doit être propriétaire ou en voie de le devenir, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole sur le territoire de la MRC de Rouville.

Les projets présentés seront évalués par un comité de sélection composé de partenaires issus du milieu agricole, provincial et municipal. Ce dernier portera une attention particulière au profil de la candidature (formation et expérience), à son implication dans l'entreprise ainsi que dans le milieu agricole.

De plus, le comité s'assurera que l'impact environnemental du projet est positif et que la personne respecte une approche écoresponsable. La bourse sera remise au candidat ou à la candidate qui présentera le meilleur projet agricole de la MRC. Lors du dépôt de projet, chaque

participant(e) doit remplir un formulaire d'inscription, fournir une lettre de présentation et présenter un plan d'affaires qui démontre, entre autres, de quelle façon la somme octroyée sera investie.

L'information complète de même que les critères d'évaluation sont disponibles sur le site Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

L'agriculture : l'une des pierres angulaires du développement de la région

L'agriculture représente l'une des plus importantes activités économiques sur le territoire de la MRC de Rouville. Pour une 14^e année, la bourse de 15 000 \$ octroyée par la MRC permet d'encourager un secteur économique de premier plan, et ce, en valorisant les

services-conseils, le mentorat, l'achat d'immobilisation ou de matériel lié au projet d'entrepreneurs(es) issus(es) de diverses sphères de l'agriculture.

En 2023, c'est la Ferme Carmel d'Ange-Gardien qui fut récipiendaire de la bourse du Fonds d'aide à la relève agricole de la MRC de Rouville. Pour connaître leur projet ou pour découvrir le parcours des lauréats(es) des années précédentes, rendez-vous au www.mrcrouville.qc.ca.

BOURSE DE LA RELÈVE AGRICOLE

Tu as entre 18 et 40 ans

Tu possèdes une entreprise dans le domaine agricole

Date limite d'inscription
1^{er} mai 2024

Ne manque pas ta chance de soumettre ton projet pour remporter la bourse de la relève agricole

15 000 \$

Service conseil, mentorat ou activités de formation 5 000 \$

Achat d'immobilisation ou de matériel lié au projet d'établissement 10 000 \$

Pour tous les détails
mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne

Ange-Gardien
Marieville
Richelieu
Rougemont

Sainte-Angèle-de-Monnoir
Saint-Césaire
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Paul-d'Abbotsford



Collecte de branches

COLLECTE DE BRANCHES

Printemps 2024



MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Inscription par Internet obligatoire*
Date limite : 8 mai 2024

* Inscription sur appel au besoin.



Les branches doivent être en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte et au plus tôt 7 jours avant le début de la collecte.

Informez-vous sur les règles à respecter en consultant la fiche à ce propos dans votre GUIDE DE TRI ou en allant sur notre site Internet.

www.mrcrouville.qc.ca/info-collectes

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)



ENVIRONNEMENT



Il y a eu **26 536** visites aux **écocentres**, soit une augmentation de 19 % par rapport aux visites de 2022.

Vos efforts portent fruit! La MRC a un nouveau **record** pour la quantité d'**ordures collectées** par habitant avec **205,5 kg/habitant**. Le record précédent était de 214,4 kg/habitant en 2018. Il s'agit d'une diminution de 9 % par rapport à 2022.

Le projet pilote de cueillette de **volumineux sur demande** a été implanté dans les différentes collectes par la MRC. Cette nouvelle collecte a desservi 172 adresses.



Afin d'augmenter la participation à la collecte des **matières organiques**, la MRC a lancé la campagne « **La gestion du bac brun, un jeu d'enfant** » destinée aux gestionnaires et aux locataires de multilogements de 8+. Le projet est en collaboration avec deux autres MRC.



Le **Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2024-2030** a été adopté, il s'agit d'un outil de planification et de gestion brossant un portrait du traitement des matières résiduelles produites et établissant les grandes orientations de la MRC dans ce domaine.

INCENDIE

Le **Bureau régional de prévention des incendies (BRPI)** a rempli son objectif au niveau des inspections avec **329 risques sur 304** qui ont été inspectés (108 %). Ces inspections visent à rendre les bâtiments les plus sécuritaires possibles.



En septembre, la MRC a donné le coup d'envoi des travaux de **prolongement du Parc régional linéaire La Route des Champs**. Situé sur l'emprise ferroviaire abandonnée entre Richelieu et Marieville, ce nouveau tronçon sera de près de **8 kilomètres**.



Le 15 septembre, le temps s'est arrêté pour 80 convives au Vignoble Coteau Rougemont avec **La Tablee des Moments Mémorables**, un souper de découvertes automnales.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des entretiens de **cours d'eau** ont été réalisés sur une distance totale de 4,2 kilomètres.



Le **Plan de développement de la zone agricole** révisé a été adopté en mars et permet d'identifier de nouveaux enjeux et de réaliser un nouveau plan d'action sur un horizon de 5 ans. Il favorisera le développement, la mise en valeur ainsi que les activités agricoles du territoire.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Mme **Martine Lévesque**, conseillère aux entreprises, a reçu le **Prix de la relève AEQ** lors du congrès de l'Association des professionnels en développement économique. Nous sommes fiers de la compter parmi nous!



Félicitations à M. **Maxime Carmel**, de la Ferme Carmel d'Ange-Gardien, récipiendaire de la bourse de 10 000 \$ du Fonds d'aide à la relève agricole.

Dans le cadre du projet pilote surnommé **Axel**, un **Service régional de transport collectif à la demande**, près de **3 800 déplacements** ont été effectués.



Les lauréats de la 25^e édition du **Défi OSEntreprendre** sont :

Commerce	Vert Jade
Exploitation, transformation et production	Poirier Ferme Florale
Services aux individus	ReFlex inc.
Services aux entreprises	Les Équipements Y-QUIP
Faire affaire ensemble	Les Gousseux d'Bois inc.

Le service d'accompagnement pour la **gestion des ressources humaines** a vu le jour. Celui-ci permet aux entreprises de bâtir ou de bonifier leur structure RH, de soutenir l'embauche et la rétention de personnel et de donner des conseils et du soutien dans leur gestion RH.



La MRC a diffusé son premier **Plan d'action** en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes issues de l'**immigration**. Merci aux nombreux partenaires qui ont participé au projet!

En 2023, **28 nouvelles entreprises** ont été accompagnées par Mme Marie-Alexandra Dupré, conseillère aux entreprises, dont **dix** grâce à la mesure de **Soutien au travail autonome**.

Plus de **100 entreprises** ont été rencontrées par l'équipe du développement local et régional dans le but de faire connaître les services.

En matière de **développement local et social**, la MRC a siégé à une **vingtaine de tables** de concertation en lien avec le développement des communautés et elle est fière d'avoir collaboré à la mise sur pied de la Table de développement social du Haut-Richelieu-Rouville.

En novembre 2023, la MRC a participé, pour la première fois, à la **Semaine québécoise des rencontres interculturelles** et a organisé trois activités :

- Webinaire sur la rétention des travailleurs issus de l'immigration
- Atelier culinaire interculturel
- Soirée cinéma interculturel

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#) ;
- ✓ votre revenu est inférieur à 21 624 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 28 560 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 39 984 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 51 840 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (ISP3025) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :



En ligne, sur le site Internet de [Service Canada](#);



Par téléphone, au numéro sans frais 1-800-277-9915;



Par la poste, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**

Canada

CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



Collecte de volumineux
Semaine du 1er avril



Collecte de branches
Semaine du 13 au 17 mai



Collecte de feuilles/chaumes
26 avril et 17 mai



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

Horaire estival 2024

Marieville

Du 3 avril au 26 octobre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi
Fermé le dimanche, lundi et mardi

Saint-Césaire

Du 4 avril au 30 novembre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi
Fermé le dimanche, lundi, mardi et mercredi

Mode de fonctionnement

- ▶ Vous devez présenter une **preuve de résidence**
- ▶ Le **tri des matières** apportées est obligatoire
- ▶ Déposer vos matières **aux endroits désignés** par les préposés
- ▶ Circuler **prudemment** sur le site
- ▶ Vous êtes le **seul responsable** du déchargement de vos matières
- ▶ Arriver **30 minutes avant la fermeture** du site

Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



Saint-Césaire

275, route 112



MATIÈRES ACCEPTÉES



Matière granulaire
agrégats



Appareils
réfrigérants



Pneus



Appareils
électroniques et
informatiques



Résidus
domestiques
dangereux



Matériaux de
construction et de
démolition



Terre non
contaminée



Métal

Une liste exhaustive des matières acceptées et refusées se retrouve sur le site
Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca



LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., JOL 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435



À partir de 2%

En toute connaissance

 Agence immobilière

 moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com



**PLOMBERIE
M. MALLET**
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490

 **CMMTQ**
Corporation des maîtres
plombiers du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0
cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!
Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier ProColor.
Service expert à toute épreuve

 **Clé Verte**

 **GARAGE RECOMMANDÉ**

Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



SAINT-DAMASE

GROUPE



NOUS EMBAUCHONS

- ✓ **Estimateur de mise en production**
- ✓ **Programmeur CNC**

**CONTACTEZ
NOUS**

rh@st-damase.com
<https://st-damase.com/>



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**

Saviez-vous que...

L'équipe Lassonde est répartie à travers plus
de 24 emplacements en Amérique du Nord?
Pouvez-vous nommer les provinces et états
de ces emplacements?



Pour les réponses,
scannez le code QR!



Lassonde

Une arrivée réussie, ça n'arrive pas tout seul



Offre de bienvenue pour les nouveaux arrivants¹

- Forfait transactionnel gratuit avec des transactions illimitées pendant 2 ans suivant l'ouverture de compte.²
- Carte de crédit³, dont certaines sont sans frais annuels⁴, même si vous n'avez pas d'historique de crédit.
- Et plus encore!

Pour connaître tous les détails, visitez le desjardins.com/bienvenue ou communiquez avec un conseiller ou une conseillère pour vérifier votre admissibilité à cette offre.



1. Cette offre est disponible sur demande et peut être modifiée en tout temps, sans préavis. D'autres critères et conditions peuvent s'appliquer. Communiquez avec un conseiller ou une conseillère pour vérifier votre admissibilité à cette offre. 2. La gratuité s'applique uniquement au forfait L'illimité sur un seul folio du membre (particulier ou conjoint). 3. L'émission de la carte et l'établissement de la limite de crédit de la carte sont sous réserve de l'évaluation du risque de crédit. Communiquez avec un conseiller ou une conseillère pour vérifier votre admissibilité à cette offre. Certaines conditions s'appliquent. 4. Selon la carte choisie, le délai de grâce est de 21 ou de 25 jours sans intérêts à partir de la date d'émission du relevé mensuel pour acquitter le solde total du relevé sans devoir payer de frais de crédit, sauf sur les avances d'argent. Le paiement minimum est constitué de 5 % du total du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit relatifs aux achats et aux mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants et des avances d'argent de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent, auxquels s'ajoute toute autre somme prévue par le contrat de carte de crédit. Exemples de frais de crédit applicables : si le solde quotidien moyen est de 100 \$, 500 \$ ou 1 000 \$, les frais d'intérêts pour un cycle de facturation de 30 jours seront respectivement de 1,64 \$, 8,18 \$ et 16,36 \$, pour un taux d'intérêt annuel courant de 19,9 % ou de 0,90 \$, 4,48 \$ et 8,96 \$, pour un taux d'intérêt annuel courant de 10,9 %.